



**Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
Xavier Bettel à la question parlementaire n°2847 du 9 septembre 2025 de
l'honorable députée Madame Sam Tanson**

- 1. Monsieur le Ministre peut-il confirmer que Radio 100,7 n'a pas été autorisé à accompagner la délégation luxembourgeoise sur la partie ukrainienne de la visite ? Pour quels motifs précis ce média a-t-il été exclu de cette étape du déplacement, alors qu'il était le seul représentant du service public présent ?**
- 2. Quelle autorité a pris la décision d'exclure ce média pour cette partie de la mission ?**
- 3. Monsieur le Ministre estime-t-il que cette situation est conforme aux engagements du Luxembourg en matière de liberté de la presse et de pluralité médiatique ? Envisage-t-il de prendre des mesures afin de garantir une représentation équilibrée des médias, notamment des médias de service public, lors des visites officielles à l'étranger ?**

Dans le cadre d'une visite Benelux, le ministre Bettel, accompagné du ministre belge des Affaires étrangères, Maxime Prévot et de la directrice générale de la Coopération européenne au ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, Heleen Bakker, s'est rendu à Chişinău et à Odessa du 24 au 27 août 2025. Pour cette visite, le ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur avait invité une délégation de la presse luxembourgeoise composée de RTL, Wort, Tageblatt et 100Komma7.

Les quatre médias avaient été informés au préalable que le déplacement à Odessa restait à être confirmé en raison de la situation sécuritaire. Par ailleurs, également pour des raisons de sécurité, le côté ukrainien imposait des limites strictes aux délégations pour réduire le nombre de véhicules dans les convois. Il était prévu que deux des journalistes luxembourgeois puissent participer au déplacement à Odessa. À la dernière minute, en raison de désistements côté belge et côté néerlandais, deux places se sont libérées dans le convoi de voitures, qui ont pu être attribuées à deux membres de la presse luxembourgeoise. La délégation de presse luxembourgeoise a ainsi compté quatre personnes, sur un total de cinq qui avaient fait le déplacement pour la visite en Moldavie.

Le choix des membres de la délégation s'est fait, pour les journalistes, sur la base de leur ancienneté et, pour le caméraman, il a été décidé de lui accorder une place pour permettre à RTL de disposer de ses propres images montrant la destruction causée par les attaques russes à Odessa.

Le bureau de presse du ministère des Affaires étrangères a informé 100Komma7 de cette décision et en a expliqué le choix.

Luxembourg, le 19 septembre 2025

Le Ministre des Affaires étrangères et du
Commerce extérieur

(s.) Xavier Bettel